

OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

1. Les objectifs

L'ordre national des pharmaciens a pour but de veiller :

- aux principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la profession sur toute l'étendue du territoire par l'intermédiaire des Conseils Centraux et des Conseils Régionaux ;
- à la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ;
- au respect par tous les membres des devoirs professionnels, des règles édictées par le code de déontologie médicale.

2. Les missions

Le Conseil National de l'Ordre a pour attributions principales :

- de traiter toute question intéressant l'ordre
- de prononcer les sanctions disciplinaires

Objectifs et missions de l'ordre

Écrit par Dr Soumaïla COUMARE

Lundi, 25 Juin 2012 21:12 - Mis à jour Mardi, 26 Juin 2012 00:41

- d'arbitrer les litiges entre pharmaciens et entre les pharmaciens et leur clientèle

- de gérer les biens de l'ordre, d'administrer les cotisations et autres ressources en vue d'assurer les secours, allocations ou avantages quelconques reconnus aux membres ou anciens membres de l'ordre, à leurs conjoints survivants ou à leurs enfants ;

- de créer et animer le bulletin de l'ordre

- d'étudier toute suggestion et faire toute proposition ayant trait à l'activité pharmaceutique.